



Dossier suivi par : Service assurance  
maladie-maternité

Tél. (+352) 247-86352

Monsieur le Ministre aux Relations avec le  
Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 2023

**Référence :** 841xbd2a3

**Objet :** Question parlementaire n° 7529 du 30 janvier 2023 de Madame la Députée Myriam Cecchetti concernant « Suppression de l'indemnité de congé parental ».

Monsieur le Ministre,

En date du 30 janvier 2023, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe au Ministre de la Famille et de l'Intégration et Ministre de la Sécurité sociale.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Myriam Cecchetti.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Sécurité sociale

(s.) Claude Haagen

\*09012FF583B3